

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Stratégie 2025-2034 de l'EU-OSHA



Ni l'Agence européenne ni aucune personne agissant pour le compte de cette agence n'est responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations suivantes.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2025

© Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, 2025

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Toute utilisation ou reproduction de photographies ou d'autres éléments qui n'appartiennent pas à l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail doit faire l'objet d'une demande d'autorisation directement adressée aux titulaires des droits d'auteur. Il peut vous être demandé d'acquérir des droits supplémentaires si un contenu spécifique représente des personnes privées identifiables ou comprend des travaux de tiers.

PDF | ISBN 978-92-9402-347-6 | doi:10.2802/9008476 | TE-01-24-011-EN-N

Les photographies utilisées dans cette publication illustrent une série d'activités professionnelles. Elles ne sont pas nécessairement représentatives de bonnes pratiques ou du respect d'exigences législatives.

Photos de couverture (du coin inférieur gauche au coin supérieur droit):

© IStockphoto-simonkr

© IStockphoto-Cecilie_Arcurs

© IStockphoto-metamorworks

© pixabay.com/Jacqueline Macou

© Pexels.com-timamiroshnichenko

© IStockphoto-JackF

© Pexels.com-chevanon-photography

© Matej Kastelic

1 Introduction

La protection de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail est un engagement de longue date de l'UE¹. L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) joue un rôle clé dans la mise en œuvre de cet engagement, aux côtés des institutions, des États membres, des partenaires sociaux et d'autres parties prenantes.

L'UE se trouve confrontée à d'importants défis au cours de la prochaine décennie pour maintenir une économie compétitive tout en garantissant les droits des travailleurs en matière de sécurité et de santé au travail. Qu'il s'agisse du changement climatique, de la numérisation, de l'évolution démographique, de la préparation ou de l'adhésion de nouveaux États membres, la sécurité et la santé au travail jouent un rôle essentiel. Pour traiter ces questions avec succès, il est essentiel de prévenir efficacement les risques nouveaux et de longue date pour la sécurité et la santé des travailleurs. Cette stratégie définit l'orientation et le cadre permettant à l'EU-OSHA de contribuer efficacement à relever ces défis.

Malgré les progrès enregistrés au cours des dernières décennies, les défis en matière de sécurité et de santé au travail dans l'UE restent importants, avec de graves conséquences pour les travailleurs individuels, les entreprises et la société². On dénombre plus de 3 300³ accidents mortels par an au travail et environ 170 000 décès dus à des maladies professionnelles⁴. Ce sont les travailleurs et leurs familles qui supportent l'essentiel du fardeau, mais il y a également une incidence importante sur la société en général, y compris des coûts égaux à environ 3,3 % du PIB⁵ et des restrictions en matière d'offre de main-d'œuvre.

L'EU-OSHA est bien placée pour aider à traiter ces questions. Depuis sa création en 1994, elle a acquis une expérience et une expertise considérables, ce qui en fait une source de connaissances faisant autorité dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail. Afin de rassembler les connaissances et de les diffuser, l'Agence a développé des réseaux efficaces, en particulier ses points focaux nationaux et leurs réseaux qui incluent les partenaires sociaux. Le rôle important de l'EU-OSHA a été confirmé par des évaluations successives et les retours

¹ Voir en particulier l'article 31 de la *charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*, mais aussi le *socle européen des droits sociaux* proclamé lors du sommet de Göteborg de 2017 et l'article 153, paragraphe 1, point a), du *traité sur le fonctionnement de l'Union européenne*.

² De plus amples données sont disponibles dans EU-OSHA, *Occupational safety and health in Europe: state and trends 2023* (Sécurité et santé au travail en Europe: état et tendances en 2023) (2023).

³ Eurostat, *Statistiques sur les accidents du travail* (2023).

⁴ Takala J, Hämäläinen P, Sauni R, Nygård C-H, Gagliardi D, Neupane S, (2024), «Global-, regional- and country-level estimates of the work-related burden of diseases and accidents in 2019» (Estimations à l'échelle mondiale, régionale et nationale de la charge des maladies et des accidents liés au travail en 2019), *Scand J Work Environ Health* (2024;50(2):73-82).

⁵ EU-OSHA, *Comparaison internationale du coût des accidents et des maladies professionnels* (2017).

d'information des parties prenantes, qui ont reconnu sa contribution aux principales priorités de l'UE au cours des dernières années⁶.

Le succès de l'EU-OSHA suscite également de grandes attentes et, étant donné qu'il s'agit de l'une des plus petites agences de l'UE, il est important de fixer des priorités afin d'assurer le plus grand impact possible avec les ressources disponibles. La présente stratégie définit les priorités de l'EU-OSHA pour les années 2025 à 2034. La stratégie et ses priorités seront mises en œuvre au moyen de documents de programmation au cours de la période stratégique, les réalisations faisant l'objet d'un suivi attentif et de rapports transparents.

Cette stratégie a été élaborée en étroite coopération avec le conseil d'administration de l'EU-OSHA et avec la contribution des points focaux. Ces deux entités joueront un rôle clé dans la mise en œuvre de la stratégie et cette appropriation partagée constitue une base solide pour les travaux de l'EU-OSHA au cours des dix prochaines années.

Certaines hypothèses ont été formulées lors de l'élaboration de cette stratégie, en particulier celle consistant à considérer que les ressources resteront constantes en termes réels au cours de la période. Si les conditions-cadres devaient changer de manière significative, la stratégie pourra être révisée.

La stratégie ne définit pas les thèmes et sujets de sécurité et de santé au travail sur lesquels l'EU-OSHA travaillera, car ceux-ci sont déterminés dans le cadre du cycle de planification annuel reflétant les priorités politiques de l'UE.

⁶ Pour une confirmation récente et significative de ce fait, voir le document de travail des services de la Commission, *Evaluation of EU Agencies: Eurofound, Cedefop, ETF and EU-OSHA* (Évaluation des agences de l'UE: Eurofound, Cedefop, ETF et EU-OSHA), Bruxelles 27 septembre 2024, SWD(2024)222final.

2 Notre mandat

Le mandat de l'EU-OSHA est clairement formulé dans son règlement fondateur, qui a fait l'objet d'une mise à jour en 2019, adoptée par le Parlement européen et le Conseil⁷. Cette mise à jour est alignée sur le mandat prévu par le règlement précédent, mais elle précise le lien entre l'EU-OSHA et l'élaboration des politiques. C'est dans le cadre de ce mandat que la stratégie figurant dans le présent document est formulée.

L'EU-OSHA a pour objectif de fournir aux institutions et organes de l'Union, aux États membres, aux partenaires sociaux et aux autres intervenants dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail des informations techniques, scientifiques et économiques ainsi que les connaissances expertes utiles dans ce domaine, en vue d'améliorer le milieu de travail en ce qui concerne la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs.

À cette fin, l'EU-OSHA développe et diffuse des connaissances, fournit des données probantes et des services pour l'élaboration des politiques, y compris des conclusions s'appuyant sur des travaux de recherche, et facilite le partage des connaissances entre l'Union et les acteurs nationaux et entre ceux-ci.

Article 1^{er}, paragraphe 2, du règlement fondateur de l'EU-OSHA

⁷ Règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil.

3 Fonctionnement de l'EU-OSHA

L'EU-OSHA travaille à l'aide de connaissances et d'informations au sens large. Cela inclut le suivi, l'analyse et l'anticipation des évolutions en matière de sécurité et de santé au travail, le partage d'outils et de bonnes pratiques pour prévenir les risques en matière de sécurité et de santé au travail, ainsi que la sensibilisation aux questions de sécurité et de santé au travail. Ces tâches complètent la réglementation, la mise en œuvre, la recherche et le soutien aux travailleurs et aux lieux de travail mis à disposition par d'autres acteurs.

Depuis sa création, l'EU-OSHA a été conçue comme une organisation de mise en réseau, en s'appuyant sur des acteurs clés aux niveaux national et de l'UE pour atteindre ses objectifs et avoir l'impact voulu. Le réseau unique de points focaux de l'Agence et leurs réseaux nationaux revêtent une importance particulière.

Chaque État membre a désigné une autorité nationale en tant que point de contact avec un réseau national qui comprend les partenaires sociaux appelés à travailler avec l'EU-OSHA. Ce «réseau de points focaux» renforce la capacité de l'Agence à remplir son mandat ambitieux malgré sa taille relativement petite, tout en renforçant le dialogue social au niveau national.

Le succès de l'EU-OSHA repose donc non seulement sur son développement de produits de haute qualité, mais aussi sur sa capacité à tirer parti de ce vaste réseau, en encourageant l'adoption de ces produits et en les fournissant aux utilisateurs finaux. Si les réseaux de l'Agence sont importants pour l'ensemble de ses activités, ils sont essentiels à la réussite de certains produits en particulier, tels que ses campagnes de sensibilisation et ses ressources pour la prévention des risques sur le lieu de travail.

L'EU-OSHA a fait ses preuves en travaillant main dans la main avec son réseau et ses partenaires, ce qui est essentiel pour susciter un impact important dans un large éventail de domaines. La nature tripartite des réseaux de l'EU-OSHA joue un rôle important à cet égard, raison pour laquelle l'Agence accorde la priorité à la collaboration avec ses réseaux et ses partenaires afin de réaliser pleinement son potentiel. Le dialogue social est largement reconnu comme essentiel à la réussite des actions en matière de sécurité et de santé au travail et il fait partie intégrante du fonctionnement de l'Agence.

4 Vision de l'EU-OSHA pour 2025-2034

La vision de l'EU-OSHA pour 2025-2034 englobe l'objectif principal de sa contribution. Il ne s'agit pas d'un objectif que l'EU-OSHA peut atteindre seule, et l'Agence devra engager ses réseaux et ses partenaires pour y parvenir. Il est donc important que la vision ainsi déclarée soit partagée par le réseau et les partenaires de l'Agence.

Il est essentiel que l'analyse prospective de l'Agence ait un double objectif. D'une part, il est nécessaire qu'elle soit proactive dans la gestion des risques nouveaux et émergents découlant des transitions majeures au sein de la société européenne, telles que la numérisation, le changement climatique et l'évolution démographique. D'autre part, il subsiste de nombreux défis bien connus en matière de sécurité et de santé au travail, y compris les risques pour la santé physique et mentale.

En fonction du sujet, il est nécessaire de disposer de données probantes et de connaissances pour l'élaboration des politiques et la recherche; d'outils et de ressources susceptibles de soutenir une meilleure prévention des risques pour la sécurité et la santé; d'un engagement en réseau ciblé des partenaires concernés afin de faciliter l'échange d'informations et sensibiliser aux risques et aux moyens de les prévenir. La participation des partenaires concernés et des acteurs clés varie en fonction du sujet sur lequel travaille l'EU-OSHA; il n'en reste pas moins qu'en règle générale le Parlement européen, le Conseil, la Commission et les agences, les États membres, y compris les inspections du travail, les partenaires sociaux, les organismes de recherche, les services de santé au travail, les instituts de recherche ainsi que les réseaux spécialisés sont engagés dans les travaux de l'Agence.

Vision de l'EU-OSHA pour 2025-2034

L'EU-OSHA entend protéger la sécurité et la santé des travailleurs en éclairant les politiques, en soutenant la prévention des risques, en sensibilisant et en mobilisant les principaux acteurs.

5 Lignes d'action stratégiques

Trois lignes d'action stratégiques ont été définies. Elles fixent le cadre du travail opérationnel de l'EU-OSHA là où il est nécessaire d'agir et où l'Agence peut avoir une incidence sur la sécurité et la santé au travail en Europe. Ensemble, les trois lignes d'action stratégiques garantissent la mise en œuvre efficace des tâches définies pour l'EU-OSHA dans son règlement fondateur et la réalisation des priorités établies par son conseil d'administration dans les programmes de travail pluriannuels et annuels.

Le mandat de l'EU-OSHA tel que défini dans le règlement fondateur est large et ambitieux, alors que les ressources de l'Agence sont limitées. Il est donc important de se concentrer sur les domaines dans lesquels l'EU-OSHA peut maximiser son impact.

Ligne d'action stratégique 1

Éléments probants et connaissances pour l'élaboration des politiques et la recherche

Ligne d'action stratégique 2

Outils et ressources de prévention

Ligne d'action stratégique 3

Sensibilisation et mise en réseau pour une culture positive de la sécurité et de la santé au travail

Les lignes d'action stratégiques se renforcent mutuellement et cette synergie est importante pour accroître l'impact des travaux de l'EU-OSHA. En axant ses travaux sur ces trois lignes d'action stratégiques, l'EU-OSHA sera en position de force pour contribuer activement, avec son réseau tripartite, aux priorités politiques actuelles et futures de l'UE, telles que le cadre stratégique de l'UE en matière de sécurité et de santé au travail pour la période 2021-2027, les transitions numérique et écologique et le socle européen des droits sociaux. Cette stratégie sera réexaminée en cas de changement des priorités politiques pertinentes de l'UE.

5.1 Éléments probants et connaissances pour l'élaboration des politiques et la recherche

Fournir des éléments probants et des connaissances à l'appui de l'élaboration des politiques et de la recherche est l'une des tâches confiées à l'Agence dans son règlement fondateur. Il s'agit également d'une tâche qui s'est considérablement développée au cours de la dernière décennie, ce qui s'est traduit par un renforcement du rôle de l'EU-OSHA dans le soutien à l'élaboration des politiques.

Afin de fournir ces éléments de preuve, ces connaissances et cette expertise, l'EU-OSHA mènera diverses activités de recherche présentant une valeur ajoutée pour l'UE. Le règlement fondateur confère aux points focaux un rôle important dans la fourniture de données et d'informations pour ces activités de recherche. Grâce à sa recherche primaire, dans le cadre de laquelle de nouvelles données sont collectées dans toute l'Europe, par exemple par le biais d'enquêtes sur le lieu de travail, l'Agence développera de nouvelles perspectives sur les tendances, effectuera des comparaisons entre les pays et les secteurs, et surveillera la situation globale en Europe. L'Agence entreprendra également davantage de recherches thématiques sur différents sujets, secteurs et groupes, en appliquant une combinaison de méthodes pour optimiser les connaissances et la pertinence. La recherche visera à soutenir à la fois la formulation des politiques et la mise en œuvre de celles-ci. Enfin, l'EU-OSHA s'appuiera sur sa vaste expérience en matière d'études prospectives afin d'anticiper les nouveaux risques et de soutenir la préparation.

Dans l'ensemble des recherches de l'Agence, les méthodes appliquées doivent respecter des normes élevées pour que les résultats et les messages soient fiables et crédibles. Il s'agit notamment de garantir la transparence quant à la manière dont elle produit ses résultats et ses conclusions.

En complément de ses travaux visant à fournir des produits fondés sur la recherche pour l'élaboration des politiques et la recherche, l'EU-OSHA entreprendra des actions visant à stimuler la sensibilisation, l'adoption et l'utilisation des produits. L'EU-OSHA prendra des mesures proactives au niveau de l'UE, tandis que l'adoption au niveau des États membres sera principalement guidée par les points focaux. Alors que l'accent sera mis en premier lieu sur les politiques de sécurité et de santé au travail, l'EU-OSHA visera également à intégrer les questions de sécurité et de santé au travail dans d'autres domaines d'action, le cas échéant.

Notre objectif est le suivant:

Fournir des éléments probants et des connaissances sur les risques actuels, nouveaux et émergents en ce qui concerne leur incidence sur la sécurité et la santé au travail et leur prévention, afin de soutenir l'élaboration des politiques et la recherche.

Pour réussir à l'atteindre, il faudrait:

- Fournir des données et des analyses sur les risques, les incidences sur la santé et les possibilités de prévention aux niveaux européen et national.
- Contribuer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des priorités de la politique de l'UE en matière de sécurité et de santé au travail.
- Identifier de façon proactive les défis et opportunités à venir en matière de politique de sécurité et de santé au travail.
- Promouvoir l'intégration de la sécurité et de la santé au travail dans d'autres domaines politiques.
- Fournir des produits et une expertise crédibles fondés sur des méthodes de recherche solides qui sont pertinentes et utiles pour les décideurs politiques et les chercheurs.

5.2 Outils et ressources de prévention

La promotion et la facilitation du développement d'outils et de ressources susceptibles de soutenir la prévention des risques en matière de sécurité et de santé au travail sont une priorité de longue date pour l'EU-OSHA. La fourniture de solutions et d'orientations sur la manière dont les exigences réglementaires peuvent être mises en œuvre et contribuer ainsi au respect des normes, en plus de l'identification des risques, est un autre pilier essentiel des travaux de l'Agence.

Dans certains cas, de nouvelles ressources sont nécessaires, s'agissant par exemple de la pandémie de COVID-19 ou du travail dans des conditions de chaleur extrême. Toutefois, dans de nombreux cas, il existe déjà des bonnes pratiques, des orientations et des outils disponibles dans l'ensemble de l'UE, et l'EU-OSHA peut faciliter leur échange, par exemple en ce qui concerne les substances dangereuses.

Dans ce domaine, l'EU-OSHA travaillera en étroite collaboration avec les intermédiaires pour obtenir l'impact souhaité. L'Agence peut favoriser l'échange de bonnes pratiques et de ressources mais, dans presque tous les cas, les intermédiaires jouent un rôle clé dans leur adaptation aux besoins nationaux et sectoriels. Par conséquent, un élément important des travaux menés dans le cadre de cette ligne d'action stratégique est l'engagement de ces intermédiaires, en particulier les points focaux et leurs réseaux nationaux, mais aussi d'autres parties prenantes telles que les partenaires sociaux sectoriels.

Les outils et les ressources doivent être pratiques et pertinents, mais ils doivent également reposer sur des connaissances, des recherches et une expertise solides. Pour que les réseaux et les partenaires se mobilisent, ils doivent percevoir les ressources fournies par l'EU-OSHA comme crédibles.

Notre objectif est le suivant:

Promouvoir et faciliter le développement d'outils et de ressources pour donner aux réseaux et aux partenaires de l'Agence les moyens d'améliorer la prévention des risques en matière de sécurité et de santé sur le lieu de travail.

Pour réussir à l'atteindre, il faudrait:

- Identifier les bonnes pratiques à travers l'Europe et les mettre à la disposition des groupes cibles visés.
 - Promouvoir et faciliter la mise en œuvre d'outils et de ressources fiables, utiles et pertinents permettant aux intermédiaires de prévenir de manière proactive les risques au travail.
 - Favoriser un engagement actif avec des réseaux et des partenaires ciblés qui adaptent et utilisent les ressources de l'EU-OSHA.
 - Mettre à disposition des outils et des ressources adaptés au rythme des changements sur les lieux de travail.
-

5.3 Sensibilisation et mise en réseau pour une culture positive de la sécurité et de la santé au travail

La sensibilisation aux risques en matière de sécurité et de santé au travail et à leur prévention est l'un des points forts de l'EU-OSHA et complète d'autres mesures, telles que la réglementation et l'application de la législation, visant à améliorer la sécurité et la santé au travail en Europe.

L'EU-OSHA continuera de mener des campagnes dynamiques et de mettre au point des contenus multilingues efficaces pour informer et mobiliser ses partenaires européens et nationaux, en les aidant, ainsi que leurs réseaux tripartites, à amplifier les messages qui atteignent les publics bénéficiaires sur les lieux de travail. Dans le même temps, une forte capacité de mise en réseau et de communication permettra à l'Agence d'obtenir l'impact escompté sur l'ensemble de ses activités.

Mais pour cela, il est essentiel que les réseaux et les partenaires de l'EU-OSHA s'engagent également. Grâce à leur position au cœur des réseaux nationaux et à l'expertise qu'ils ont acquise en matière de communication, les points focaux joueront un rôle clé dans la mise en œuvre de cette initiative au niveau des États membres.

L'EU-OSHA continuera de donner la priorité au soutien et à l'engagement à l'égard de l'ensemble de ses réseaux afin de promouvoir une culture positive de la sécurité et de la santé au travail, de développer les capacités institutionnelles là où cela est nécessaire, d'accroître l'impact des travaux de l'Agence et, en facilitant l'échange d'expériences, de bénéficier aux personnes concernées. L'accent sera mis principalement sur l'espace UE/EEE, mais l'EU-OSHA coopérera également avec les partenaires internationaux sur une base plus sélective, tout en continuant à soutenir les efforts de préélargissement dans le cadre de programmes spécifiques.

L'EU-OSHA renforcera son approche différenciée à travers ses propres plateformes numériques, ses activités et ses canaux de médias sociaux. Elle renforcera l'effet de levier des médias ciblés et élargira le cercle de ses partenaires de communication. De cette manière, l'EU-OSHA soutiendra ses partenaires, mènera des actions de sensibilisation et sensibilisera l'opinion publique aux travaux de l'Agence afin d'en accroître l'impact et la pertinence.

Notre objectif est le suivant:

Mener des actions de sensibilisation et de mise en réseau pour permettre à l'Agence et à ses parties prenantes de favoriser une culture positive de la prévention des risques au travail.

Pour réussir à l'atteindre, il faudrait:

- Favoriser l'engagement des intermédiaires les plus pertinents afin de diffuser des messages et des produits ciblés et d'avoir un impact sur les trois lignes d'action.
 - Mener des activités de campagne et de promotion ciblant des besoins, des priorités et des groupes clairement identifiés par le biais d'outils, de canaux, de produits et de messages adaptés.
 - Réaliser une mise en réseau efficace qui crée un sentiment d'appropriation entre les réseaux et les partenaires – ainsi que des conceptions communes – et qui, en fin de compte, accroisse l'impact des travaux de l'EU-OSHA.
 - Maximiser le potentiel des points focaux et de leurs réseaux nationaux en tenant compte de leurs besoins ou de leur situation.
-

6 Une bonne gouvernance pour une agence responsable, efficace et inclusive

Depuis de nombreuses années, l'Agence a acquis la réputation d'une organisation professionnelle et responsable. Consciente qu'une réputation durement acquise peut être perdue en un instant et qu'une bonne gouvernance est essentielle pour éviter cela, l'Agence s'efforcera également de maintenir le plus haut niveau de professionnalisme et d'exceller en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Les ressources les plus importantes nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie sont le personnel de l'Agence et son budget annuel. Ces ressources sont limitées et établies par les plafonds prévus dans le cadre financier pluriannuel de l'UE. Cette stratégie part du principe que les ressources de l'Agence resteront globalement stables au cours de la période 2025-2034 et que, par conséquent, il est essentiel d'en faire le meilleur usage. En fait, les contraintes en matière de ressources ont été identifiées à plusieurs reprises comme le principal facteur empêchant l'EU-OSHA d'avoir un impact encore plus important.

L'intelligence artificielle et les évolutions technologiques en général sont susceptibles d'avoir une incidence sur les travaux de l'EU-OSHA. L'Agence étudiera les avantages et les bénéfices d'une utilisation optimale de l'IA et des nouvelles technologies, tout en assumant la responsabilité de ses performances. Il faudra faire cela tout en évaluant les risques et les limites liés à l'adoption de ces technologies.

L'EU-OSHA, en tant qu'organisation, a un impact tant sur l'environnement que sur son personnel. La réalisation de la durabilité sociale et environnementale est un objectif horizontal important pour la période couverte par la stratégie et le fait d'être une organisation inclusive en est un élément important.

Notre objectif est le suivant:

Veiller à ce que l'EU-OSHA soit une organisation durable sur les plans environnemental et social, qui utilise les ressources disponibles de manière judicieuse et responsable.

Pour réussir à l'atteindre, il faudrait:

- Mettre en œuvre des actions en faveur de la durabilité environnementale et sociale.
 - Poursuivre le développement des compétences du personnel et améliorer la capacité organisationnelle pour répondre aux nouveaux besoins.
 - Mettre en place un lieu de travail qui soutienne ses employés et qui reste attrayant pour le personnel potentiel.
 - Faire activement participer le conseil d'administration à la surveillance des plans et des performances de l'Agence.
 - Bien gérer les ressources de l'Agence.
 - Mettre en œuvre de façon efficace et en temps voulu les stratégies et les programmes de travail adoptés.
 - Coopérer de façon constructive avec d'autres agences.
 - Faire preuve de transparence et de responsabilité en matière de performance.
-

7 Nos valeurs

Évoluant dans un cadre juridique bien établi et soucieux d'atteindre les objectifs stratégiques définis ailleurs dans la présente stratégie, l'Agence et son conseil d'administration sont convenus d'un certain nombre de valeurs clés qui guideront toutes les personnes participant à la mise en œuvre de cette stratégie, à savoir le personnel, la direction, le conseil d'administration, les points focaux et d'autres réseaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, l'EU-OSHA et son conseil d'administration s'efforceront de veiller à ce que l'Agence soit :

Pertinente et ciblée

L'EU-OSHA vise à avoir une incidence significative sur la sécurité et la santé au travail des travailleurs en Europe. Pour ce faire, elle orientera ses efforts vers des activités qui répondent aux besoins les plus importants de l'UE tout en fournissant des résultats pertinents et utiles pour ses publics cibles. Pour y parvenir dans un environnement en évolution rapide, il faudra adopter des approches novatrices et maintenir un dialogue étroit avec nos parties prenantes. Le tripartisme revêt une importance particulière pour l'EU-OSHA afin d'atteindre cet objectif, tant dans ses modalités de gouvernance que dans ses travaux opérationnels.

Réceptive et innovante

L'EU-OSHA travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes et les réseaux externes. Elle vise à être proactive et réactive face aux besoins et aux demandes à venir et en développement, tout en tenant dûment compte des ressources disponibles. L'Agence s'efforcera de fournir des connaissances et une expertise en temps opportun, ce qui nécessitera de la prévoyance, de la flexibilité, de l'innovation et de l'adaptabilité.

Fiable et transparente

L'EU-OSHA continuera d'être considérée comme un partenaire de confiance. À cette fin, l'EU-OSHA visera à fournir des éléments livrables considérés comme crédibles et fondés sur des données probantes et des recherches solides. L'Agence s'efforcera également d'inspirer confiance en faisant preuve de transparence quant à ses méthodes de travail et à la manière dont elle dépense ses ressources.

Responsable et professionnelle

L'EU-OSHA veut être exemplaire en matière de sécurité et de santé au travail et gérer son personnel d'une manière qui respecte son bien-être physique et mental tout en favorisant son développement professionnel. En ce qui concerne le monde extérieur, l'EU-OSHA s'efforcera d'avoir un impact durable, notamment en réduisant son empreinte environnementale et en s'efforçant d'être une organisation responsable en promouvant des principes tels que l'inclusion, la diversité et l'équité.

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) contribue à faire de l'Europe un lieu de travail plus sûr, plus sain et plus productif. L'Agence mène des activités de recherche et de développement, diffuse des informations fiables, équilibrées et impartiales en matière de sécurité et de santé, et organise des campagnes de sensibilisation à l'échelle de toute l'Europe. Créée par l'Union européenne en 1994 et établie à Bilbao, en Espagne, l'Agence réunit des représentants de la Commission européenne, des gouvernements des États membres, des organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que des experts réputés des États membres de l'Union et au-delà.

**Agence européenne
pour la sécurité et la santé
au travail**

Santiago de Compostela 12

48003 Bilbao, Espagne

Adresse électronique: information@osha.europa.eu

<https://osha.europa.eu>



Publications Office
of the European Union